

SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE
Créé par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2007

BUREAU SYNDICAL

REUNION DU 19 Décembre 2007

Date de la convocation : 13 Décembre 2007

Sous la présidence de Anne Marie KEISER

Présents : Monsieur Henri LAURENT - 1^{er} Vice-Président
Monsieur Alain RENARD - 2^{ème} Vice-Président
Monsieur Anacléto ALFONSO - Secrétaire

Excusés : Monsieur Bernard LAURET - 3^{ème} Vice-Président

**Siège social du Syndicat Mixte sis Esplanade Charles de Gaulle
33074 BORDEAUX CEDEX**

**Aménagement numérique du territoire
Convention de co-développement de réseaux de communication électroniques**

Décision - Autorisation



Dans le cadre du transfert de compétences prévue par l'article 3 des statuts, Gironde Numérique doit aujourd'hui se substituer au Conseil Général, partie à une convention initiée avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, pour assurer la cohérence entre le réseau Inolia de la CUB, et le futur réseau dont notre syndicat porte le projet en qualité de maître d'ouvrage.

En effet, un contrat dit de co-développement des réseaux, déjà signé par la CUB a prévu la substitution du syndicat mixte, dès sa création, aux engagements pris par le Conseil Général pour assurer la cohérence des réseaux d'initiative publique. Cette convention permettra à la CUB et au syndicat mixte de convenir d'un cadre d'intervention efficace pour optimiser l'aménagement numérique de leurs territoires respectifs.

Cette convention, jointe en annexe a pour objet d'organiser la cohérence et l'interopérabilité des réseaux publics de communications électroniques (article 1).

La CUB, à travers son délégataire actuel Inolia, déploiera tous ses efforts pour faciliter la desserte de notre territoire en haut débit. Le syndicat mixte Gironde Numérique agira réciproquement et, en particulier, la CUB nous autorise à déployer le WIMAX sur son territoire.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir:

- adopter le texte de la convention de co-développement de communication de réseaux électroniques jointe en annexe;

- m'autoriser à signer l'arrêté joint à la présente convention, afin de nous substituer aux engagements pris par le Conseil Général.

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

Votes : Pour...4.....
 Contre...0.....
 Abstentions..0

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMERIQUE le 19 DEC. 2007

Pour expédition conforme

La Présidente
de Gironde Numérique

La Présidente

Anne-Marie KEISER